

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

AVIS PORTANT RECTIFICATION DE L'AVIS DU 13 JANVIER 2022 RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES COTISATIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'AOP « JARDINS DE NORMANDIE »

Le présent avis rectifie l'avis publié au BO Agri du 13 janvier 2022 relatif à l'ouverture d'une consultation des acteurs concernés par la demande d'extension des contributions finançant des actions conduites par l'AOP « Jardins de Normandie ».

Il vise à soumettre à la consultation des acteurs concernés, pour une durée de 3 semaines à compter de sa publication au BO Agri, une version modifiée des actions et cotisations fixées par l'AOP « Jardins de Normandie » et soumises à une demande d'extension auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, pour les producteurs non membres de l'AOP et présents sur sa circonscription.

Ces cotisations sont destinées à financer les actions suivantes :

A- Actions de connaissance de la production et des marchés ;

B- Actions de promotion et de mise en valeur de la production ;

C- Action de recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement.

Pour rappel, cette consultation ne préjuge pas de l'extension des contributions financières sollicitée par l'AOP « Jardins de Normandie » pour l'année 2022.

La version rectificative des actions et des cotisations les finançant actées en assemblée générale du 14 décembre 2022 figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationCVO-FLeg-autrescultures@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message, le nom de l'AOP et l'année concernée par l'extension des cotisations ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau des Fruits et Légumes - 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Association d'organisations de producteurs : AOP Jardins de Normandie	
Période	2022 : montants
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n° 1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés :
	36 869 euros
<u>a) connaissance de la production et des marchés</u>	12 349 €
<p>Objet et description de la ou les action(s) : Les actions mises en œuvre visent à acquérir une connaissance analytique de la production et des prévisions de récoltes et à en assurer le suivi, tant sur nos quatre bassins de production que dans les régions concurrentes nationales et européennes. Ces actions se déclinent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recueil et consolidation des déclarations de surfaces totales cultivées, déclinées par produits et par variétés ; - Recueil et consolidation des déclarations de tonnages prévisibles, déclinés par produits et par variétés ; - Recueil et de consolidation des plannings prévisionnels de récoltes et de commercialisation déclinés par produits et par variétés ; - Recueil et de consolidation des quantités commercialisées déclinés par produits et par variétés ; - Veilles et missions sur les zones et marchés européens ; - Animation de réunions permettant la diffusion d'informations sur la préparation, le suivi et le bilan de campagne sur les produits 	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production:</u>	6 375 €
<p>Objet et description de la ou les action(s) : Ces actions visent à promouvoir le bassin de production légumière de la région Normandie auprès des consommateurs et à les informer sur la gamme de légumes issus du terroir Normand. Ces actions consistent à réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation presse, PLV, création et diffusion de films, actions sur les réseaux sociaux, participation aux salons et manifestations. - Valorisation des productions et segmentations, démarche sur les signes de qualité 	
<u>i) recherche, en particulier, de méthodes culturelles permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u>	18 145 €
<p>Objet et description de la ou les action(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mises au point des systèmes de production, répondant aux enjeux techniques, économiques, environnementaux et sociaux, adaptés aux productions légumières régionales ; - Mises au point de techniques de contrôle et de répression des bio-agresseurs des cultures légumières en s'appuyant sur des actions préventives et des actions curatives, en vue d'une amélioration de la qualité et des rendements sur l'ensemble des créneaux de commercialisation. <p>Ces techniques concernent l'organisation des successions culturales, en intégrant les intercultures, les méthodes d'amélioration du sol, l'utilisation optimale des intrants (amendements, fertilisants et irrigation), la définition de solutions de luttes chimique, biologique et mécanique, mobilisées selon les principes de la production intégrée.</p>	
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés	
<p>Le financement des actions est assuré par les cotisations versées par les producteurs concernés. Ces cotisations sont appelées annuellement par l'association d'organisation de producteurs "Jardins de Normandie". Elles sont calculées par produit, en fonction de surfaces déclarées par les producteurs concernés. Le montant des cotisations est défini par l'association d'organisations de producteurs "Jardins de Normandie"</p>	
Signature du président de l'association d'organisations de producteurs "Jardins de Normandie"	



1

**PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE du MARDI 14 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Mardi 14 décembre à 14H30, au GIE SILEBAN 19 route de Cherbourg 50760 GATTEVILLE LE PHARE s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association d'Organisations de Producteurs "Jardins de Normandie" sous la présidence de Monsieur Bernard GUILLARD.

ETAIENT PRESENTS ou REPRESENTES :

- Les délégués des Organisations de Producteurs reconnues

*** Société Coopérative Agricole Groupement de Producteurs de Légumes de la Manche (GPLM)**

Monsieur Sylvain LEGRAND

Monsieur Philippe JEAN

Monsieur Philippe LECLER

Représenté par Monsieur Sylvain LEGRAND

*** Société Coopérative Agricole et Agro-alimentaire (AGRIAL)**

Monsieur Bernard GUILLARD

Président de l'AOP Jardins de Normandie

Monsieur David PICQUENOT

Monsieur Jacques LABORDE

Monsieur Jean-Luc LEBLOND

Représenté par Monsieur Bernard GUILLARD

Monsieur Jean-François VERMES

Y ASSISTAIENT EGALEMENT :

Monsieur Cédric GALLOT

Directeur GPLM.

Monsieur Jacques DUBOIS

Directeur adjoint SILEBAN

Monsieur Patrick GROUALLE

Directeur AOP Jardins de Normandie / Sileban

Monsieur Julien HEILLAUT

Directeur OP Légumes AGRIAL

ETAIENT EXCUSES :

Madame Elodie LANGLOIS

GPLM

Monsieur Christian JOUANNE

GPLM

Monsieur Guy COBRUN

OP Légumes AGRIAL

Monsieur Alexis HUBERT

OP Légumes AGRIAL

Monsieur GUILLARD constate que le quorum pour délibérer en Assemblée Générale Ordinaire est atteint. Il déclare ouverte l'Assemblée Générale de l'AOP "Jardins de Normandie".

Monsieur GUILLARD demande alors à l'Assemblée de bien vouloir désigner un secrétaire de séance, celle-ci désigne Monsieur Patrick GROUALLE.

Messieurs Philippe JEAN et David PICQUENOT sont nommés scrutateurs.

L'Assemblée Générale a pour objet :

- Budget 2022,
- Cotisations 2022,
- Demande triennale de l'extension des règles 2022 à 2024,
- Demande de cotisations d'extension des règles 2022,

Après avoir présenté les éléments et en avoir débattu, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : AOP Jardins de Normandie : Budget 2022 - Cotisations 2022

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget 2022 (fonctionnement, produits, communication) et des cotisations par produit pour l'année civile 2022 approuve le budget et les taux de cotisations pour les produits carotte, navet, poireau, chou-fleur, chou vert, brocoli, chou rouge, chou blanc, salade, céleri rave, céleri branche, persil, oignon, pomme de terre primeur, pomme terre à chair ferme et donne pouvoir au Conseil d'Administration la possibilité de revoir les taux au cours de cette période.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Extension des règles triennale 2022-2024

L'Assemblée générale prend acte de la résolution suivante adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 21 juin 2021,

Demande d'arrêté d'extension des règles pour les carottes – navets - poireaux – choux-fleurs pour 3 années 2022 – 2023 – 2024.

En référence au règlement UE n°1308/2013 – Chapitre III - Section 3 – Article 164, l'Assemblée Générale décide de demander au Ministre de l'Agriculture de prendre un arrêté d'extension des règles pour les années civiles 2022, 2023 et 2024 à l'ensemble des producteurs de carottes, navets, poireaux et choux-fleurs de Normandie et uniquement pour les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne pour les actions suivantes

A- Actions de connaissance de la production et des marchés. Les principales actions concernent le recueil des surfaces, les quantités commercialisées par période, une veille et analyse des marchés et de la production, des échanges et partages. Les informations recensées auprès des producteurs concernés par l'extension des règles se fait en milieu d'année après les semis (tableaux en annexe) les autres informations au fil de l'eau. Ces informations sont partagées aux membres de l'AOP lors de réunions.

B- Actions de promotion et de mise en valeur de la production : Les principales actions concernent un plan de communication, une valorisation des productions et segmentations, une démarche sur les signes de qualité, une participation aux salons et manifestations. Les actions envisagées sont la relation presse, PLV, création et diffusion de films, actions sur les réseaux sociaux.

C- Action de recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement. Les principales actions concernent les gestions agro écologiques des bio agresseurs (nématodes, champignons, insectes) et des adventices, la fertilisation raisonnée, l'agronomie des sols, l'agroécologie système, la gestion durable de la ressource en eau.

Les actions programmées sont : NEMATO SUP, IDEAL, FERTIBIOSOL, POIROAD, GEPAITO, REUS-SIR, INNOSOLEG-ACS, COB3, COB5, APIACEES, AGROUPO, EXODE, ALTERCAROT, GROUPE 30000, SNOTRA II, ECLODERA, VALOBOIS (détail en annexe)

TROISIEME RESOLUTION : Extension des règles - Cotisations 2022

Dans le cadre des règles édictées par l'AOP "Jardins de Normandie", l'Assemblée Générale demande au Ministre de l'Agriculture à habiliter l'AOP à prélever des cotisations pour 2022 auprès des producteurs pour lesquels les règles sont devenues obligatoires du fait de l'extension reconnue

A. – CAROTTE : 80 €/ha

- Une cotisation dont le montant est fixé à 23.97€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 41.99€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 14.04€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

B. – POIREAU : 80 €/ha

- Une cotisation dont le montant est fixé à 26.38€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 38.97€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 14.65€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

C. – NAVET : 64 €/ha

- Une cotisation dont le montant est fixé à 50.55€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 10.30€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 3.15€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

D. – CHOU FLEUR : 37€/ha

- Une cotisation dont le montant est fixé à 24.87€ par hectare, pour participation au fonds de connaissance de la production et des marchés.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 9.20€ par hectare, pour participation au fonds de recherche.
- Une cotisation dont le montant est fixé à 2.93€ par hectare, pour participation au fonds de promotion.

L'Assemblée Générale décide de demander au Ministre de l'Agriculture de prendre un arrêté d'extension des cotisations à l'ensemble des producteurs de carottes, poireaux, navets et choux-fleurs sur la Normandie et uniquement pour les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne pour contribuer au financement des actions conduites par l'Association d'Organisation de Producteurs Jardins de Normandie en 2022 (année civile) dans le cadre des règles étendues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION — POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration avec faculté pour celui-ci de se substituer en tout ou pour partie toute personne de son choix, à l'effet d'effectuer toutes les formalités consécutives ou afférentes aux décisions prises ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

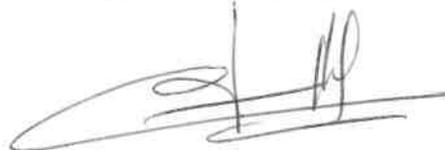
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare close l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association d'Organisations de Producteurs "Jardins de Normandie".

Le Secrétaire de séance



Patrick GROUALLE

Le Président
de l'AOP. "Jardins de Normandie"



Bernard GUILLARD

AOP JARDINS DE NORMANDIE

Association d'Organisations de Producteurs

Maison de l'Agriculture • Avenue de Paris • 50009 SAINT LO CEDEX

☎ 02 33 06 48 10 • ☎ 02 33 72 60 12 •

E-mail : ajdn@jardinsdenormandie.com • <http://www.jardinsdenormandie.com>



DECLARATIONS 2022

(Cette déclaration doit **obligatoirement** être accompagnée d'une attestation comptable)

PRODUIT CONCERNE	Janvier à Juin 2022		Juillet à Décembre 2022		TOTAL 2022	
	SURFACES	TONNAGES	SURFACES	TONNAGES	SURFACES	TONNAGES
Carottes						
Poireaux						
Choux fleurs						
Navets						

Fait àle.....

Signature

AOP JARDINS DE NORMANDIE

Association d'Organisations de Producteurs

Maison de l'Agriculture • Avenue de Paris • 50009 SAINT LO CEDEX

☎ 02 33 06 48 10 • 📠 02 33 72 60 12 •

E-mail : jdnp@jardinsdenormandie.com • <http://www.jardinsdenormandie.com>



DECLARATIONS PREVISIONNELLES

Situation à fin Août

CAMPAGNE 2022 - 2023

PRODUIT CONCERNE (variété)	SURFACES semées en 2022 (ha)	PREVISIONS de récolte (tonnages)	PERIODES de récoltes / commercialisation prévues Date début (jour – mois) Date fin (mois)	PERIODES De Récoltes / Commercialisation Prévues % Tonnages prévues Sur Juil A Déc
Carottes				
Poireaux				
Choux fleurs				
Navets				

Fait àle.....

Signature



LES DIFFERENTS PROGRAMMES PUBLICS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT PREVUS EN 2022

TITRES DES PROJETS	ACTIONS	DUREE	BASSINS DE REALISATION	CULTURES
Nemato'Sup	Améliorer la gestion sanitaire des sols sableux infestés par le nématode de la carotte (<i>Heterodera carotae</i>) dans le bassin de la côte ouest de la Manche.	2020 2023	CO	Carotte
IDÉAL	Coopérer pour Informer, Diagnostiquer et Enrayer la multiplication des cypérAcées invasives en cultures Légumières normandes	2021 2023	VDS CO MSM	Multi-espèces
FERTIBIOSOL	Fertilisation Biologique des Sols en cultures de légumes	2020 2022	VDS	Chou, Poireau
PoirOAD	Suivre et orienter la nutrition du poireau Normand et sa qualité par la mise en place d'outils d'aide au diagnostic innovants	2021 2023	VDS CO	Poireau
GÉPAITO	Gestion alternative des adventices et des ravageurs à l'aide de paillages en culture de légumes et adaptation de leur utilisation dans les systèmes de production conventionnel et biologique	2020 2023	VDS	Salade Poireau Céleri
RÉUSSIR	Réutilisation des eaux usées traitées et autres eaux non conventionnelles pour l'irrigation des cultures légumières normandes : définition de repères agronomiques, technico-économiques, logistiques et sanitaires	2021 2023	VDS CO MSM	Multi-espèces
INNOSOL'LEG-ACS	Pratiques Innovantes de gestion des Sols adaptées aux systèmes légumiers normands basées sur l'Agriculture de Conservation des Sols	2020 2023	VDS CO MSM	Multi-espèces
COB 3 : la Normandie en transition agroécologique	Repérage et diffusion auprès des agriculteurs de pratiques et de systèmes agroécologiques, pour permettre leur déploiement et leur essaimage dans le paysage agricole normand	2020 2022	Tous bassins	Multi-espèces
COB 5 : Champs d'Innovation	Accélérer et amplifier le transfert de l'innovation au sein du monde agricole normand face aux différents enjeux du secteur. Les agriculteurs en sont la cible finale et prioritaire.	2020 2022	Tous bassins	Multi-espèces
APIACÉES	L'agroécologie pour la protection intégrée des cultures de carotte contre les mouches	2021 2023	VDS	Carotte
AGROUPO	Construction d'une approche agro-écologique pour lutter contre la rouille du poireau	2021 2024	VDS CO MSM	Poireau
EXODE	Expérimenter pour améliorer l'efficacité de la protection alternative contre le nématode de la carotte par l'adaptation de moyens agro écologiques	2020 2023	CO	Carotte
ALTERCAROT	Création de systèmes de culture agroécologiques légumiers incluant la carotte, économiquement viables et avec utilisation de produits phytosanitaires en ultime recours	2019 2024	VDS	Multi-espèces
GROUPE 30000	Accélérer la transition agroécologique de la filière légumière en Normandie	2022 2024		Multi-espèces
SNOTRA II	Sargasses et entéromorphes de Normandie : Valorisation de ressources algales	2022 2023		Carotte Poireau
ECLODERA	Vers un système de production basé sur une combinaison de nouvelles solutions de biocontrôle pour lutter contre le nématode à kyste de la carotte	2022 2024		Carotte
VALOBOIS	Projet d'expérimentation en cultures légumières, valorisation du bois bocager déchiqueté en litière animale et en BRF (Bois Raméal Fragmenté)	2022 2024		Chou, Poireau